



COMMUNE DE PIGNANS
DEC 2022/12 – DECISION DE DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU et du DEPARTEMENT DU VAR
dans le cadre de l'opération suivante :

Réalisation d'une étude sur le fonctionnement du service de l'alimentation en eau potable et des travaux de pose d'un compteur de sectorisation supplémentaire afin de limiter les pertes d'eau sur la Commune.

Monsieur le Maire

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil Municipal n°01/2020 en date du 04 juillet 2020, portant élection du Maire de la Commune de Pignans ;
VU la délibération du Conseil Municipal n°38/2020 en date du 19 octobre 2020, portant délégations au Maire pour la signature des marchés à procédure adaptée ;
VU le Code Général des Collectivités Locales,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser une étude sur le fonctionnement du service de l'alimentation en eau potable de la commune, et de procéder à des travaux de pose d'un compteur de sectorisation supplémentaire pour limiter les pertes d'eau sur la Commune,
CONSIDERANT qu'une telle étude et de travaux représentent un coût pour le budget de l'eau de la Commune de PIGNANS,
CONSIDERANT que ce projet est envisagé sur 2022 afin de procéder à la réalisation du schéma directeur d'eau potable.

AGISSANT en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et des pouvoirs qui lui ont été conférés à ce titre par délibération du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2020 ;

DECIDE

Article 1 : de réaliser le plan de financement ci-dessous :

Désignation	Montant HT
AMO pour la réalisation du SDAEP	5 000 €
Schéma directeur d'AEP	36 000 €
Création d'un carnet de vannage pour 220 vannes	4 400 €
Modélisation hydraulique du réseau (option)	6 000 €
Pose d'un compteur de sectorisation	8 000 €
	59 400 €

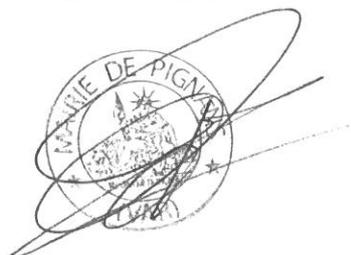
Article 2 : De solliciter une aide de l'Agence de l'Eau et du Département selon les montants suivants :

- Agence de l'Eau : (50 %) : 29 700 €
- Conseil départemental du VAR : (30 %) : 17 820 €
- Autofinancement communal : (20%) : 11 880 €

Article 3 : Les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget de l'exercice 2022 de l'Eau ;

Fait à Pignans
Le 22/06/2022

Monsieur le Maire
Fernand BRUN



2022